



# IMMIGRATION Canada

## Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

## Instructions spécifiques du bureau des visas

Kingston



### Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit  
pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez () les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez tous les documents dans une enveloppe scellée. **Ne joignez pas les originaux.** Envoyez des copies certifiées par le gouvernement tous vos documents, à l'**exception** des certificats de police, qui doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

**Nota :** L'expression « copie certifiée par le gouvernement » signifie que **le document doit être une copie authentifiée** par les autorités gouvernementales, comme le Registraire général des statistiques de l'état civil du pays où les documents sont délivrés.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	<b>P</b>	<b>Q</b>
<b>1. FORMULAIRES</b>		
Veuillez consulter la rubrique « <b>Remplissez le formulaire de demande</b> » de notre <a href="#">site web</a> pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
<b>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
<b>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
<b>ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• le demandeur principal</li><li>• l'époux ou le conjoint de fait</li><li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li></ul>		
<b>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>Note :</b> Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		
<b>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</b>		<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.		

		P	Q
<b>CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous-même (le demandeur principal);</li> <li>• votre époux ou conjoint de fait; et</li> <li>• les enfants à charge</li> </ul>			
<b>RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À remplir par chacune des personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le demandeur principal</li> <li>• l'époux ou le conjoint de fait</li> <li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li> </ul>			
<b>RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.			
<b>2.</b>	<b>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait</li> <li>• Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux</li> <li>• Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu</li> <li>• Photocopie du <b>certificat de citoyenneté</b> canadienne, <b>carte</b> ou <b>visa de résident permanent</b> (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)</li> <li>• preuve d'enregistrement légal d'adoption pour tout enfant à charge adopté</li> <li>• preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal</li> <li>• si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde</li> <li>• pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une <b>preuve d'études à temps plein sans interruption</b> comprenant les documents suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;</li> <li>• une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;</li> <li>• une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p><b>4. DOCUMENTS REQUIS POUR LES ENFANTS ADOPTÉS OU CEUX QUI LE SERONT (S'IL Y A LIEU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ordonnance d'adoption</b> : Pour chaque personne adoptée (copie certifiée par la cour).</li> <li>• <b>Extrait du registre des adoptions</b> : Pour chaque personne adoptée en Jamaïque (copie certifiée par le gouvernement).</li> <li>• <b>Ordonnance d'aptitude</b> : Pour chaque personne qui fait l'objet d'une mesure d'adoption en Jamaïque (copie certifiée par la cour).</li> <li>• <b>Permis de la cour</b> : Preuve que les enfants peuvent être retirés de la compétence du tribunal pour fins d'adoption à l'étranger (copie certifiée par la cour).</li> <li>• <b>Formulaire sur la composition de la famille</b> : Il faut remplir deux formulaires, soit un pour les parents adoptifs et un autre pour les parents naturels (si leur identité est connue).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>5. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le numéro de passeport,</li> <li>• la date de délivrance et la date d'expiration,</li> <li>• la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.</li> </ul> </li> <li>• Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.</li> <li>• Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques <b>ne sont pas</b> valides aux fins d'immigration au Canada.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>6. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.</li> <li>• <b>Si votre proche parent est résident permanent du Canada</b> : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou du visa d'immigrant (IMM 1000).</li> <li>• <b>Si votre proche parent est citoyen canadien</b> : preuve de citoyenneté canadienne (photocopies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>7. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS</b></p> <p>Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Études postsecondaires</b> : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;</li> <li>• <b>Études collégiales ou universitaires</b> : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;</li> <li>• <b>Relevés de notes</b> : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.</li> <li>• <b>Certificats de qualification professionnelle</b> : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)</li> </ul>		

**8. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL****Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :**

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

**Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :**

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

**Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).**

**9. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)**

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

**10. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE**

Veuillez consulter notre **site web** au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

**Note :** Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla**i de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

**11. MODE DE PAIEMENT**

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

**Instructions de paiement****Règlement en devises canadiennes :**

Traite bancaire, en dollars canadiens, pour régler, en entier, les droits exigés pour le traitement de la demande. Comme le taux de change varie, vous devez payer les droits en devises canadiennes, au moyen d'une traite bancaire venant d'un établissement financier au Canada, où elle sera encaissée. Libellez la traite à l'ordre du « HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA ». Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de la traite. Assurez-vous d'avoir envoyé le bon type de traite bancaire, à défaut de quoi, votre demande vous sera retournée. **N'envoyez pas d'espèces par la poste.**

**12. EXIGENCES PHOTOS**

Veillez fournir **six (6) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'**Appendice B** : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.

# Envoi de votre demande

---

## Envoi au bureau des visas

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

**Haut Commissariat du Canada  
Immigration Affairs Branch  
3 West King's House Road  
P.O. Box 1500  
Kingston 10  
Jamaica, West Indies**

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

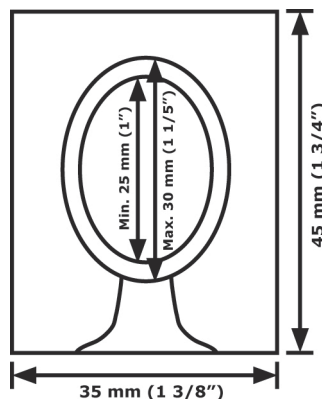
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Veuillez noter que, dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré comme un enfant à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Tous les demandeurs âgés de 15 ans et plus doivent subir un test de sérodiagnostic du VIH. Ce test est aussi obligatoire pour les enfants :

- Qui ont reçu une transfusion sanguine ou d'autres produits sanguins
- Dont la mère est séropositive
- Qui sont susceptibles d'être adoptés

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies **après** qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Les requérants peuvent toujours s'enquérir des instructions relatives à l'examen médical et se soumettre à cet examen, **à leurs risques**. Il importe de noter, toutefois, que le fait de subir un examen médical aux fins de l'immigration **ne garantit pas** l'obtention du *visa de résident permanent*.

Le *visa de résident permanent* est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit, douze mois, à compter de la date du premier examen ou test.